

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 780

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 13

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le rapport présente aussi les mesures d'accompagnement des entreprises confrontées à l'application de la présente loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une partie du milieu de la restauration, des commerçants, des foires et expositions se demande comment faire respecter le pass sanitaire. Une aide gouvernementale sur leurs droits serait la bienvenue.